



DÉCLARATION LIMINAIRE AU COMITE TECHNIQUE DU 16 NOVEMBRE 2018

Comme le temps passe madame la présidente ! 9 mois déjà de gestation pour accoucher de jumeaux !

Nous nous retrouvons aujourd'hui pour un comité technique de rattrapage, après 9 mois d'un trop long silence social.

Que s'est-il donc passé entre le 9 février 2018, date du dernier CTSD, et aujourd'hui pour vous empêcher de convoquer les membres du CTSD ?

Franchement, nous avons eu beau chercher, nous ne voyons pas.

L'an passé, ce même CT avait été convoqué le 27 juin.

D'aucuns ont pensé et écrit que vous vouliez entraver le processus électoral, et continuent de le penser.

Non, vous n'auriez pas de telles intentions ? Parasiter la période pré-électorale, on a du mal à y croire tout de même...

Pourtant, à y regarder de plus près, tenir une CTM, deux CAPL et deux CT sur neuf jours, c'est quand même troublant.

Et puis, ce n'est pas comme si depuis votre arrivée, vous n'aviez eu de cesse de réduire les moyens des représentants du personnel, ni comme si depuis votre arrivée, vous n'aviez jamais cherché à compliquer l'exercice de nos droits syndicaux.

À ce propos, l'évaluation psychologique prônée dans les concours pourrait sans doute permettre chez certains hiérarques de détecter des comportements dysfonctionnels pouvant porter atteinte au dialogue social.

Toutefois, pour être tout à fait justes avec vous, nous devons reconnaître un point positif : après quatre ans de demandes de notre part, vous avez enfin déféré à votre obligation posée par votre règlement intérieur de nous fournir un suivi des différentes décisions votées en CTSD. Ce document se révèle d'ailleurs très utile, car les élus au CTSD sont enfin officiellement informés de la fermeture du bureau de Moulins par ce biais.

Alors si on essaie juste une seconde de ne pas croire que cette avalanche de réunions n'a pas pour but principal de nuire au bon déroulement de la campagne électorale, il faut bien reconnaître que l'année où nous allons voter pour la première fois par voie électronique, votre calendrier de réunions institutionnelles est quand même, à tout le moins, plutôt suspect.

Au moment, où nous nous démenons pour que le vote électronique soit une réussite et on est encore loin du compte, puisque nous atteignons péniblement la barre de 60 % d'agents ayant ouvert leur compte électoral, vous, dans le même temps, vous nous convoquez pour discuter du passé récent ou plus ancien ou pour échanger sur un programme de formation qui s'il n'est pas terminé, ne doit plus en être loin.

En cette année si particulière d'élections professionnelles, nous n'avons pas suffisamment de temps pour répondre aux nombreuses interrogations des collègues, effectuer des tournées, tenir des RMIS, rédiger des tracts, etc, etc et en même temps répondre à toutes vos invitations qui tombent en cascade. Alors, nous étions en droit d'attendre un répit, ou plutôt une prolongation du silence social. En effet, où est l'urgence à traiter des sujets froids depuis des mois et sans autre intérêt que de débattre sur des informations éculées ?

Peut-être, après 9 mois d'abstinence de dialogue social, faut-il y voir de votre part, un désir irrépensible de rencontrer enfin à nouveau, les représentants du personnel.

Malgré tout, pour rester fidèle à votre image et même si une boulimie soudaine de dialogue social vous frappe, votre calendrier institutionnel étant trop indigeste, vous raccourcissez la durée des débats en comité technique en ramenant des réunions initialement prévues sur la journée à une simple demie journée.

Dans ces conditions, étant donné que nous ne sommes pas des représentants du personnel au rabais, nous ne pouvons nous satisfaire d'une séance réduite de moitié dans sa durée avec un ordre du jour aussi pléthorique et parce que l'heure n'est pas à débattre avec vous du passé, mais à préparer l'avenir, nous quittons ce comité technique.

Nonobstant le fait que nous ne siégeons pas à cette séance de reconconvocation du comité, nous rappelons que nous avons fait inscrire à l'ordre du jour, au titre de l'article 8 du règlement intérieur, la demande modification de leurs horaires de travail des agents du bureau de douane de Chambéry. Nous tenons à exprimer notre avis positif quant à cette demande. À l'issue de cette reconconvocation d'aujourd'hui 16 novembre, l'avis du comité sera donné ou réputé donné et rien ne s'opposera à ce que le nouveau régime horaire de 38h30 hebdomadaires s'applique au 1^{er} janvier 2019, ce qui est le souhait des agents dont la demande date déjà du 24 avril 2018.

Lyon, le 16 novembre 2018

Les élus du Personnel

Solidaires Douanes

SNAD-CGT

UNSA Douanes